



N° de résolution
ou annotation

2025-226

2025-227



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Kevin Henderson, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

3.1 DÉPÔT D'UN PROJET « CUISINE MODERNISÉE, AÎNÉS ENGAGÉS, COMMUNAUTÉ RASSEMBLÉE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

ATTENDU QUE le volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) offre des subventions fédérales pour soutenir des projets communautaires conçus par des aînés et pour des aînés, visant à favoriser l'inclusion sociale et la participation des aînés au sein de leur communauté ;

ATTENDU QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer souhaite favoriser l'inclusion sociale et le bien-être des aînés en améliorant les installations de la cuisine du centre de loisirs, permettant ainsi la réalisation d'activités communautaires et culinaires adaptées aux besoins des aînés ;

ATTENDU QUE le projet bénéficie du soutien des organismes communautaires locaux, notamment le Club Étoile d'Or et le Comité de la pétanque, et s'inscrit dans les priorités du PNHA, sur la politique Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que sur les objectifs de la Politique familiale et du plan d'action 2023-2027, notamment :

- Favoriser le vieillissement en santé et lutter contre l'isolement social ;
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ;
- Promouvoir le bénévolat et l'engagement communautaire des aînés ;

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'APPROUVER le dépôt d'un projet visant l'amélioration de la cuisine du centre de loisirs dans le cadre du volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) ;

D'AUTORISER M. Jonathan Blouin et Mélissa Gagné, directrice générale, à préparer, signer et soumettre la demande de financement au PNHA, et à accomplir tous les actes nécessaires pour assurer la réalisation du projet ;

Que la municipalité S'ENGAGE à contribuer à la réalisation du projet, notamment par l'appui logistique et la mobilisation des ressources nécessaires.

ADOPTÉE

3.2 RÈGLEMENT N° 362 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 247 POURVOYANT À L'ORGANISATION ET AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROTECTION VOLONTAIRE CONTRE LES INCENDIES À LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER.



N° de résolution
ou annotation

2025-228



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente relative à la prévention incendie avec la Ville de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins en gestion et organisation de la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière mentionne l'objet de ce règlement et sa portée ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné à la séance 8 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu de décréter ce qui suit :

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer ADOPTE le règlement numéro 362 sur la prévention des incendies ayant pour but de modifier le règlement no 247 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection volontaire contre les incendies à la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

3.3 ACHAT REGROUPÉ D'APPAREILS RESPIRATOIRES APRIA MSA G1 XR POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le service incendie doit maintenir des équipements conformes aux normes de sécurité en vigueur pour assurer la protection de ses intervenants ;

CONSIDÉRANT que l'achat d'appareils respiratoires est nécessaire pour répondre aux exigences de la CNESST en lien avec les contaminants et le risque de maladies professionnelles ;

CONSIDÉRANT que la maintenance et le support des appareils respiratoires actuels ne seront plus assurés par le fournisseur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer a l'opportunité de participer à un achat regroupé avec les municipalités de Bellechasse pour l'acquisition de 8 appareils respiratoires complet APRIA MSA G1 XR (chaque appareil inclut 2 bouteilles et 1 facial) au coût de 9 102,17 \$ chacun et 4 facials supplémentaires au coût de 496, 20 \$ chacun, avant taxes pour un total de 74 802,16 \$;

CONSIDÉRANT que les appareils MSA proposés sont conformes aux normes actuelles et possèdent les caractéristiques ou modifications liées à la nouvelle norme applicable aux modèles XR, sans inclure l'augmentation prévue de $\pm 15\%$ pour 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette commande permettrait à la municipalité de réaliser une économie estimée entre 15 % et 30 % par rapport à un achat futur en 2026 et que le moment est favorable pour en bénéficier;

CONSIDÉRANT que le financement de cet achat sera effectué à partir du fonds de roulement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annulation
2025-229



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat de 8 appareils respiratoires APRIA MSA G1 XR selon les modalités proposées dans le cadre de l'achat regroupé avec les municipalités de Bellechasse ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires, à accomplir toutes les démarches administratives et que la directrice générale puisse utiliser le fonds de roulement, sur une période de 5 ans jusqu'à concurrence de 78 000 \$, pour effectuer le paiement financement des appareils et dont les remboursements commenceront en 2026 et que la différence soit prise au fond général de la municipalité.

ADOPTÉE

4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h48.



Président : Richard Galibois



Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné